

# ACADEMIE DE NICE

## GUIDE DE MUTATION INTRA-ACADEMIQUE RENTREE 2020

Fiche 1	Mesures de carte scolaire	Page 2
Fiche 2	Réintégrations	Page 3
Fiche 3	Handicap	Pages 4 à 6
Fiche 4	Rapprochement de conjoint	Pages 7 à 9
Fiche 5	Autorité parentale conjointe	Pages 10 à 12
Fiche 6	Situation de parent isolé	Page 13
Fiche 7	Education prioritaire	Page 14
Fiche 8	Etablissements ruraux isolés	Page 15
Fiche 9	Titulaires de zone de remplacement (TZR)	Page 16
Fiche 10	Ancienneté de poste et ancienneté de service	Page 17
Fiche 11	Professeurs agrégés	Page 18
Fiche 12	CPE - Service à l'internat	Pages 19 à 20
Fiche 13	PsyEN - EDA	Page 21
Fiche 14	Bonifications liées aux premières affectations	Page 22
Fiche 15	Autres bonifications	Page 23
Fiche 16	Zones de remplacement - 5 disciplines	Page 24
Fiche 17	Zones de remplacement - Autres disciplines	Page 25
Fiche 18	Groupements ordonnés de communes	Page 26
Fiche 19	Liste des établissements	Pages 27 à 34

**MESURES DE CARTE SCOLAIRE****Formulation des vœux****Année de la carte scolaire**

Les vœux bonifiés de carte scolaire sont des vœux obligatoires. Ils doivent être formulés dans l'ordre suivant : le vœu établissement concerné, puis la commune et enfin le département.

Néanmoins, si cet ordre doit être respecté, les vœux bonifiés peuvent être placés avant ou après d'autres vœux de mutation et être intercalés avec ces mêmes vœux.

Dans le cas où l'agent touché par la mesure de carte scolaire ne les aurait pas formulés lors de sa saisie sur SIAM, ils seront ajoutés à la fin de sa liste de vœux au moment de l'étude des dossiers de mutation.

**Ex-mesure de carte scolaire**

Dans le cas d'une ex-mesure de carte scolaire, les vœux bonifiés non satisfaits à la première demande peuvent être formulés tant que l'agent n'a pas quitté l'académie et sont soumis aux mêmes règles énoncées ci-dessus, sans être obligatoires. L'agent devra inscrire en rouge sur le formulaire de confirmation de mutation la mention « ex-mesure de carte scolaire » et l'année concernée.

*Exemple : Un agent touché par mesure de carte scolaire en 2018/2019 est réaffecté via son vœu bonifié département. Il peut utiliser s'il le souhaite au mouvement intra-académique 2019/2020 son vœu établissement bonifié, et le faire suivre au choix de son vœu commune bonifié.*

**Agrégés**

Les professeurs agrégés, à condition d'être affectés dans un lycée sont soumis aux mêmes règles énoncées ci-dessus, à la différence qu'ils peuvent introduire dans leurs vœux obligatoires la restriction « que des lycées ».

**A noter :** Les personnels touchés par une mesure de carte scolaire ne sont pas soumis à l'extension. Si aucun poste en établissement dans le département concerné ne peut leur être offert, ils seront affectés sur la zone de remplacement correspondant au poste perdu.

BONIFICATION	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
<b>1500 points</b> Vœux non restrictifs Ou type « lycée » (agrégés)	✓	✓	⊗	✓	⊗	⊗	⊗	⊗

**REINTEGRATIONS****Formulation des vœux****Retour de congé parental**

Pour les personnels ayant perdu un poste en établissement, les vœux bonifiés peuvent être l'établissement, la commune et le département perdus. Si le poste était une zone de remplacement, les vœux bonifiés seront la zone de remplacement précise et la zone de remplacement département perdus. Les vœux ne sont pas obligatoires, mais pour bénéficier de la bonification de réintégration ils doivent être tous formulés et dans l'ordre suivant : ETB, puis COM et DPT ou ZRE puis ZRD. En revanche, ils peuvent être placés avant ou après d'autres vœux de mutation.

**Retour de CLD (congé longue durée) et postes adaptés**

Pour les personnels ayant perdu un poste en établissement, les vœux bonifiés peuvent être l'établissement, la commune et le département perdus. Si le poste était une zone de remplacement, les vœux bonifiés seront la zone de remplacement précise et la zone de remplacement département perdus. Il est possible de bénéficier de la bonification de réintégration sans obligatoirement formuler le vœu établissement. En revanche, les autres vœux (COM puis DPT ou ZRE puis ZRD) sont obligatoires. Si l'agent ne les a pas formulés lors de sa demande sur SIAM, ils seront ajoutés à la fin de sa liste de vœux au moment de l'étude des dossiers de mutation.

**A noter :** Pour les personnels en retour de congé parental, de CLD ou de poste adapté, la bonification sera conservée pendant trois années (l'année de la réintégration et les deux années suivantes), sous réserve chaque année de la justification par l'agent de ses demandes antérieures).

**Retour de disponibilité ou de détachement**

Pour les personnels ayant perdu un poste en établissement, les vœux bonifiés peuvent être le département perdu et/ou le vœu académie. Si le poste était une zone de remplacement, les vœux bonifiés seront la zone de remplacement département perdue et/ou le vœu zone de remplacement académie. Ces vœux ne sont pas obligatoires.

**A noter :** Les personnels pouvant solliciter une réintégration conditionnelle (sur les seuls vœux exprimés) ne sont pas soumis à l'extension de vœux. Ils devront signaler leur choix en rouge sur le formulaire de confirmation de mutation.

BONIFICATION	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
<b>1100 points</b> Vœux non restrictifs								
Congé parental	✓	✓	⊗	✓	⊗	✓	✓	⊗
CLD - Postes adaptés	✓	✓	⊗	✓	⊗	✓	✓	⊗
Disponibilité - Détachement	⊗	⊗	⊗	✓	✓	⊗	✓	✓

**HANDICAP****Formulation des vœux**

Les personnels souhaitant bénéficier de la bonification médicale de 1100 points doivent obligatoirement formuler au moins un vœu de type « COM » et un vœu de type « GEO ».

Une bonification de 100 points est attribuée automatiquement sur les vœux « DPT » et « ACA », pour les agents titulaires d'une RQTH en cours de validité, à joindre à leur dossier de mutation.

**A noter :** la demande de bonification médicale peut se faire au titre de l'agent, du conjoint ou de l'enfant. Les ascendants (père, mère...), frères ou sœurs ne relèvent pas de ce dispositif.

BONIFICATIONS	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
Vœux non restrictifs								
1100 points	Bonification attribuée en fonction de la situation particulière de chaque demande							
100 points (BOE)	⊗	⊗	⊗	✓	✓	⊗	⊗	⊗

**Pièces justificatives**

PIECES A FOURNIR	DATE LIMITE D'ENVOI	DESTINATAIRE	DETAIL
Dossier médical RQTH Fiche « demande de bonification au titre de handicap »	06/04/2020	Médecin conseiller technique du recteur	- Toutes pièces médicales nécessaires - Lettre explicative - RQTH pour agent et/ou conjoint
RQTH Fiche « avis de dépôt de dossier »	06/04/2020	S.P.E.E.O. Gestion des affectations	RQTH pour agent et/ou conjoint

Les deux bonifications mentionnées de 1100 et 100 points ne sont pas cumulables sur un même vœu.





**RAPPROCHEMENT DE CONJOINT****Formulation des vœux**

Le rapprochement de conjoint ne s'applique que sur les vœux larges non restrictifs. Aucun vœu précis « ETB » ou vœu large restrictif ne sera bonifié.

**Entrants**

Le premier vœu large exprimé doit se situer dans le département de rapprochement de conjoint retenu au mouvement inter-académique. Dans le cas où le rapprochement de conjoint aurait été validé sur une académie limitrophe, le premier vœu large exprimé devra se situer dans le département le plus proche de cette académie.

**Titulaires de l'académie**

Le premier vœu large exprimé doit se situer dans le département de la résidence professionnelle ou privée du conjoint, ou dans le département le plus proche si la résidence professionnelle ou privée se situe hors académie.

**A noter :** Lorsque l'établissement se confond avec la commune (*Exemple : collège le Pré des Roures, établissement unique de la commune du Rouret*), le candidat doit formuler expressément le vœu « tout type d'établissement dans la commune » afin de bénéficier de la majoration de barème attendue.

BONIFICATIONS	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
Vœux non restrictifs								
100,2 points	⊗	✓	✓	⊗	⊗	✓	⊗	⊗
200,2 points	⊗	⊗	⊗	✓	✓	⊗	✓	✓
75 points par enfant (- de 18 ans au 31/08/2020)	⊗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
150 points pour 1 année de séparation								
250 points pour 2 années de séparation								
350 points pour 3 années de séparation	⊗	⊗	⊗	✓	✓	⊗	✓	✓
525 points pour 4 année de séparation et plus								

**Pièces justificatives**

Qualité du conjoint	Date limite de réalisation de la situation	Pièces justificatives
Mariage	31 août 2019	Copie intégrale du livret de famille <b>OU</b> Extrait de l'acte de mariage
PACS	31 août 2019	- Copie de l'attestation de PACS <b>ET</b> - Extrait d'acte de naissance d'un des deux partenaires établi après le 31/08/2019
Enfant en commun	Déjà né au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Copie intégrale du livret de famille <b>OU</b> Extrait d'acte de naissance de l'enfant faisant apparaître le nom des deux parents
	Enfant à naître	- Attestation anticipée de reconnaissance faisant apparaître le nom des deux parents <b>ET</b> - Certificat médical daté et signé, mentionnant la date de début de grossesse (Établis au plus tard le 06/04/2020)

Activité professionnelle du conjoint	Pièces justificatives	Date limite de réalisation de la situation
Salarié	Attestation d'emploi faisant apparaître la date de début et lieu de l'activité, datée, visée et signée par l'employeur* <b>OU</b> Copie du contrat de travail accompagné des 3 derniers bulletins de salaire <b>OU</b> Chèques emplois service ou attestation d'emploi émise par le Centre National de traitement du chèque emploi faisant apparaître les périodes et le lieu d'activité* <b>OU</b> Promesse d'embauche faisant apparaître la date de début et le lieu d'activité, l'emploi proposé et la rémunération. La promesse d'embauche doit être visée, signée et datée au plus tard le 06/04/2020*	1 <sup>er</sup> septembre 2020
Titulaire ou non-titulaire de l'Education nationale	Copie de l'arrêté d'affectation ou du contrat accompagné du dernier bulletin de salaire <b>OU</b> Attestation du chef d'établissement ou IEN de circonscription (1 <sup>er</sup> degré)*	
Chef d'entreprise	Attestation d'immatriculation au registre du commerce (kbis), au répertoire des métiers ou extrait SIRENE* <b>ET</b> Toute pièce attestant de la réalité de l'activité et son lieu d'exercice effectif (ex : preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité, preuves de commercialisation de produits ou prestations...etc.)*	
Chômage	Attestation d'inscription au pôle emploi* <b>ET</b> Attestation de la dernière activité professionnelle interrompue après le 31/08/2017 faisant apparaître la date de début et le lieu d'activité	
Etudiant en formation	Toutes pièces délivrées par l'établissement de formation justifiant que l'étudiant est engagé dans un cursus d'au minimum trois années au sein d'un établissement de formation professionnelle diplômante recrutant exclusivement par concours (attestation d'inscription, attestation de réussite au concours...)*	
Autre situation	Tout document faisant apparaître la date de début et lieu de l'activité (ex : professions libérales)* <b>ET</b> Toute pièce complémentaire prouvant la réalité de l'activité*	

\* Pièces datées postérieurement au 31/08/2019

Années de séparation	Pièces justificatives	Date limite de réalisation de la situation
Séparation effective de 6 mois minimum par année scolaire concernée	Le décompte des années de séparation débute lorsque les trois conditions suivantes sont réunies : - La qualité de conjoint est établie conformément aux pièces mentionnées dans le premier tableau. - L'activité professionnelle du conjoint se situe dans un département différent de celui de l'agent. Voir pièces mentionnées dans le tableau ci-dessus. - La séparation doit être effective au minimum 6 mois par année scolaire concernée.	1 <sup>er</sup> septembre 2020

**A noter :** une ½ année par année de séparation justifiée peut être accordée aux agents en congé parental ou en disponibilité pour suivre conjoint.

Enfants	Pièces justificatives	Date limite de réalisation de la situation
Enfant à charge	Copie intégrale du livret de famille <b>OU</b> Extrait d'acte de naissance de l'enfant faisant apparaître le nom des deux parents	Agé de moins de 18 ans au 31 août 2020
Enfant à naître	Certificat médical daté et signé, mentionnant la date de début de grossesse <b>ET</b>	6 avril 2020
	Attestation anticipée de reconnaissance faisant apparaître le nom des deux parents (si non mariés ou pacsés)	6 avril 2020

**A noter :** Pour les candidats qui souhaitent bénéficier d'un rapprochement de conjoint sur la résidence privée, un justificatif de domicile établi après le 31/08/2019 devra être fourni, en complément des pièces liées à la qualité de conjoint et à l'activité professionnelle de ce dernier.

**AUTORITE PARENTALE CONJOINTE****Formulation des vœux**

La bonification d'autorité parentale conjointe (APC) ne s'applique que sur les vœux larges non restrictifs. Aucun vœu précis « ETB » ou vœu large restrictif ne sera bonifié.

**Entrants**

Le premier vœu large exprimé doit se situer dans le département retenu au mouvement inter-académique dans le cadre de l'autorité parentale conjointe. Dans le cas où l'APC aurait été validée sur une académie limitrophe, le premier vœu large exprimé devra se situer dans le département le plus proche de cette académie.

**Titulaires de l'académie**

Le premier vœu large exprimé doit se situer dans le département de la résidence professionnelle de l'ex-conjoint, ou dans le département le plus proche si la résidence professionnelle se situe hors académie.

En cas d'impossibilité de fournir un justificatif d'activité professionnelle de l'ex-conjoint, l'APC pourra être accordée sur justification du domicile de l'ex-conjoint et du lieu de scolarisation du ou des enfants.

**A noter :** Lorsque l'établissement se confond avec la commune (*Exemple : collège le Pré des Roures, établissement unique de la commune du Rouret*), le candidat doit formuler expressément le vœu « tout type d'établissement dans la commune » afin de bénéficier de la majoration de barème attendue.

BONIFICATIONS	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
Vœux non restrictifs								
100,2 points	⊗	✓	✓	⊗	⊗	✓	⊗	⊗
200,2 points	⊗	⊗	⊗	✓	✓	⊗	✓	✓
75 points par enfant (- de 18 ans au 31/08/2020)	⊗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
150 points pour 1 année de séparation								
250 points pour 2 années de séparation								
350 points pour 3 années de séparation	⊗	⊗	⊗	✓	✓	⊗	✓	✓
525 points pour 4 année de séparation et plus								

**Pièces justificatives :**

Autorité parentale conjointe	Pièces justificatives	Date limite de réalisation de la situation
Enfant en commun	Copie intégrale du livret de famille <b>OU</b> Extrait d'acte de naissance de l'enfant faisant apparaître le nom des deux parents	Agé de moins de 18 ans au 31 août 2020
Décision de justice	Décision de justice concernant la résidence de l'enfant et définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement	

## Cas n° 1

Activité professionnelle du conjoint	Pièces justificatives	Date limite de réalisation de la situation
Salarié	Attestation d'emploi faisant apparaître la date de début et lieu de l'activité, datée, visée et signée par l'employeur* <b>OU</b> Copie du contrat de travail accompagné des 3 derniers bulletins de salaire <b>OU</b> Chèques emplois service ou attestation d'emploi émise par le Centre National de traitement du chèque emploi faisant apparaître les périodes et le lieu d'activité* <b>OU</b> Promesse d'embauche faisant apparaître la date de début et le lieu d'activité, l'emploi proposé et la rémunération. La promesse d'embauche doit être visée, signée et datée au plus tard le 06/04/2020*	1 <sup>er</sup> septembre 2020
Titulaire ou non-titulaire de l'Education nationale	Copie de l'arrêté d'affectation ou du contrat accompagné du dernier bulletin de salaire <b>OU</b> Attestation du chef d'établissement ou IEN de circonscription (1 <sup>er</sup> degré)*	
Chef d'entreprise	Attestation d'immatriculation au registre du commerce (kbis), au répertoire des métiers ou extrait SIRENE* <b>ET</b> Toute pièce attestant de la réalité de l'activité et son lieu d'exercice effectif (ex : preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité, preuves de commercialisation de produits ou prestations... etc.)*	
Chômage	Attestation d'inscription au pôle emploi* <b>ET</b> Attestation de la dernière activité professionnelle interrompue après le 31/08/2017 faisant apparaître la date de début et le lieu d'activité	
Etudiant en formation	Toutes pièces délivrées par l'établissement de formation justifiant que l'étudiant est engagé dans un cursus d'au minimum trois années au sein d'un établissement de formation professionnelle diplômante recrutant exclusivement par concours (attestation d'inscription, attestation de réussite au concours...)*	
Autre situation	Tout document faisant apparaître la date de début et lieu de l'activité (ex : professions libérales)* <b>ET</b> Toute pièce complémentaire prouvant la réalité de l'activité*	

## Cas n° 2

Lieu de rapprochement	Pièces justificatives
Ex-conjoint	Justificatif de domicile (facture EDF, facture téléphone... etc.)*
Enfant(s)	Certificat(s) de scolarité de l'année scolaire en cours

\* Pièces datées postérieurement au 31/08/2019

<b>Années de séparation</b>	<b>Pièces justificatives</b>	<b>Date limite de réalisation de la situation</b>
Séparation effective de 6 mois minimum par année scolaire concernée	Le décompte des années de séparation débute lorsque les trois conditions suivantes sont réunies : - L'autorité parentale conjointe est justifiée. - L'activité professionnelle de l'ex-conjoint se situe dans un département différent de celui de l'agent. - La séparation doit être effective au minimum 6 mois par année scolaire concernée.	1 <sup>er</sup> septembre 2020

**SITUATION DE PARENT ISOLE****Formulation des vœux**

La bonification de situation de parent isolé (SPI) ne s'applique que sur les vœux larges non restrictifs. Aucun vœu précis « ETB » ou vœu large restrictif ne sera bonifié.

**Entrants**

Le premier vœu large exprimé doit se situer dans le département retenu au mouvement inter-académique dans le cadre de la situation de parent isolé. Dans le cas où la SPI aurait été validée sur une académie limitrophe, le premier vœu large exprimé devra se situer dans le département le plus proche de cette académie.

**Titulaires de l'académie**

Le premier vœu large exprimé doit se situer dans le département susceptible d'améliorer les conditions de vie du ou des enfants.

**A noter :** Lorsque l'établissement se confond avec la commune (*Exemple : collège le Pré des Roures, établissement unique de la commune du Rouret*), le candidat doit formuler expressément le vœu « tout type d'établissement dans la commune » afin de bénéficier de la majoration de barème attendue.

BONIFICATIONS	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
Vœux non restrictifs								
130 points + 75 points par enfant à partir du 2ème enfant	⊗	✓	✓	⊗	⊗	✓	⊗	⊗
150 points + 75 points par enfant à partir du 2ème enfant	⊗	⊗	⊗	✓	✓	⊗	✓	✓

**Pièces justificatives**

Situation de parent isolé	Pièces justificatives	Date limite de réalisation de la situation
Enfant(s)	Copie intégrale du livret de famille Ou Extrait d'acte de naissance de l'enfant Ou Toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale exclusive : - Copie de l'avis d'imposition* - Jugement - Relevé CAF* - Allocation veuvage*...etc.	Agé(s) de moins de 18 ans au 31 août 2020
Résidence de l'enfant	Toutes pièces attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant : - justificatif de domicile* - certificat de scolarité* - proximité de la famille (courrier, justificatif de domicile et d'identité) - facilité de garde quelle qu'en soit la nature...*	1 <sup>er</sup> septembre 2020

\* Pièces datées postérieurement au 31/08/2019

**EDUCATION PRIORITAIRE****REP+**

Collège Louis Nucéra - NICE (0061001F) / SEGPA (0061479A)  
 Collège Maurice Jaubert - NICE (0061131X) / SEGPA (0061337W)  
 Collège Jules Romains - NICE (0061129V)  
 Collège Henri Wallon - LA SEYNE/MER (0830180V) / SEGPA (0830716C)  
 Collège La Marquisanne - TOULON (0830181W) / SEGPA (0830664W)  
 Collège Maurice Genevoix - TOULON (0830148K)

REP+								
BONIFICATIONS	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
De 5 à 7 ans d'ancienneté : 150 points	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
A partir de 8 ans d'ancienneté : 200 points	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

**REP**

Collège Paul Langevin – CARROS (0061130W) / SEGPA (0061336V)  
 Collège Les Mûriers – CANNES (0060799L) / SEGPA (0060804S)  
 Collège Les Vallergues – CANNES (0061279H)  
 Collège Simone Veil – NICE (0060838D)  
 Collège Pablo Picasso - VALLAURIS (0061211J) / SEGPA (0061338X)  
 Collège André Léotard – FREJUS (0830834F)  
 Collège Pierre Puget – TOULON (0830069Z) / SEGPA (0831137K)  
 Collège Peiresc – TOULON (0830953K)

REP								
BONIFICATIONS	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
De 5 à 7 ans d'ancienneté : 75 points	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
A partir de 8 ans d'ancienneté : 200 points	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

**A noter :** Pour les personnels entrant dans l'académie suite au mouvement inter-académique avec une ancienneté de 5 ans ou plus en établissement « politique de la ville », les bonifications afférentes aux établissements REP seront appliquées.

DISPOSITIF EXCEPTIONNEL DE SORTIE (MESURE DE CARTE SCOLAIRE)								
BONIFICATIONS (Sur vœux bonifiés de carte scolaire)	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
De 1 à 2 ans d'ancienneté : 30 points	⊗	✓	⊗	✓	⊗	⊗	⊗	⊗
3 ans d'ancienneté : 65 points	⊗	✓	⊗	✓	⊗	⊗	⊗	⊗
4 ans d'ancienneté : 80 points	⊗	✓	⊗	✓	⊗	⊗	⊗	⊗

**ETABLISSEMENTS RURAUX ISOLES (RIS)****Liste des établissements**

Collège L'Eau Vive – BREIL/ROYA (0060008B)  
 Collège Auguste Blanqui – PUGET-THENIERS (0060061J)  
 Collège La Vésubie-Jean Salines – ROQUEBILLIERE (0061237M) / SEGPA (0061377P)  
 Collège Jean Franco – SAINT ETIENNE DE TINEE (0060063L)  
 Collège Saint Blaise – SAINT SAUVEUR SUR TINEE (0060066P)  
 Collège Jean Médecin – SOSPEL (0060067R)  
 Collège Jean-Baptiste Rusca – TENDE (0060072W)  
 Lycée de la Montagne – VALDEBLORE (0061987C) / SEP (0061988D)  
 Collège Henri Nans – AUPS (0830002B)  
 Collège Joseph d'Arbaud – BARJOLS (0830928H) / SEGPA (0831138L)  
 Collège Yves Montand – VINON/VERDON (0831552L)

RIS								
BONIFICATIONS	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
De 5 à 7 ans d'ancienneté : 75 points	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
A partir de 8 ans d'ancienneté : 200 points	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

DISPOSITIF EXCEPTIONNEL DE SORTIE (MESURE DE CARTE SCOLAIRE)								
BONIFICATIONS (Sur vœux bonifiés de carte scolaire)	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
De 1 à 2 ans d'ancienneté : 30 points	⊗	✓	⊗	✓	⊗	⊗	⊗	⊗
3 ans d'ancienneté : 65 points	⊗	✓	⊗	✓	⊗	⊗	⊗	⊗
4 ans d'ancienneté : 80 points	⊗	✓	⊗	✓	⊗	⊗	⊗	⊗

**TITULAIRES DE ZONE DE REMPLACEMENT (TZR)**

Les TZR peuvent bénéficier de deux bonifications liées à leur affectation. Une première concerne leur ancienneté sur la zone occupée. La seconde est la bonification de stabilisation pour favoriser l'obtention d'un poste fixe en établissement.

**Ancienneté sur zone de remplacement**

BONIFICATION	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
3 ans d'ancienneté : 30 points forfaitaires	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
4 ans d'ancienneté : 60 points forfaitaires	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
A partir de 5 ans d'ancienneté : 60 points forfaitaires + 10 points par année supplémentaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

**Stabilisation**

BONIFICATION	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
Vœux non restrictifs								
50 points	⊗	⊗	✓	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
100 points	⊗	⊗	⊗	✓	✓	⊗	⊗	⊗

ANCIENNETE DE POSTE ET ANCIENNETE DE SERVICEAncienneté de poste

ANCIENNETE DE POSTE								
BONIFICATION	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
20 points par année + 50 points par tranche de 4 années	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Ancienneté de service

ANCIENNETE DE SERVICE								
BONIFICATION	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
<b>Classe normale</b> 14 points forfaitaires pour échelon 1 et 2 + 7 points par échelon supplémentaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Hors classe</b> 56 points forfaitaires + 7 points par échelon supplémentaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Agrégé hors classe</b> 63 points forfaitaires + 7 points par échelon supplémentaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Agrégé hors classe 4ème échelon</b> (Depuis 2 ans dans l'échelon) 98 points forfaitaires	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Classe exceptionnelle</b> 77 points forfaitaires + 7 points par échelon supplémentaire (Bonification plafonnée à 98 points)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

**PROFESSEURS AGREGES**

A l'exception des personnels dont la discipline n'est enseignée qu'en lycée, les professeurs agrégés bénéficient d'une bonification sur leurs vœux « lycée ».

BONIFICATION (Uniquement sur vœux type « lycée »)	TYPES DE VŒUX							
	ETB	COM	GEO	DPT	ACA	ZRE	ZRD	ZRA
130 points	✓	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
150 points	⊗	✓	✓	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
185 points	⊗	⊗	⊗	✓	✓	⊗	⊗	⊗